



LIGNE DE CONDUITE : B-013

**EXPOSÉS PRÉSENTÉS AUX ÉLÈVES PAR
DES MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ**

Approuvée : 16 janvier 2002

Révisée (Comité LDC) : le 16 avril 2012

Modifiée : le 25 avril 2012, le 22 mars 2017

Page 1 de 1

PRÉAMBULE

En vue d'assurer la qualité de l'enseignement offert dans les écoles du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, il importe de préciser les paramètres et les conditions qui gèrent la présentation d'exposés aux élèves par des membres de la collectivité.

LIGNE DE CONDUITE

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario encourage certains membres ou groupes de la collectivité à présenter des exposés aux élèves pendant la journée scolaire, et ce afin d'enrichir la formation dispensée dans le cadre des programmes d'études offerts dans ses écoles.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en œuvre de la présente ligne de conduite.

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.